

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente Les Conseillers Pédagogiques Départementaux en Education Physique et Sportive

Α

Mesdames et Messieurs les intervenants bénévoles en EPS

S/c de Mmes et MM les directeurs d'écoles maternelles et élémentaires

Objet : invitation à la session d'information des intervenants bénévoles concernés par l'encadrement des activités physiques et sportives.

**CPD EPS** 

Une session d'information visant à la délivrance de l'agrément des intervenants bénévoles pour l'encadrement de l'activité cyclisme est organisée :

Dossier suivi par Caroline Robin Christophe Chartier Téléphone 05 17 84 01 97 05 17 84 01 96 Mél cpd.eps16 @ac-poitiers.fr

le jeudi 19 septembre 2024 de 17h30 à 19h à l'école de Brie Prévôterie 245 Route de La Braconne, 16590 Brie

Merci de vous munir de votre vélo et d'un casque.

Adresse postale Cité administrative du champ de Mars Bâtiment B Rue Raymond Poincaré 16023 - Angoulême Cedex

## Programme:

17h30 18h15	Pratique du vélo Parcours individuels de maniabilité (petit slalom, freinage, rétrécissement) Modalités de circulation en groupe (serre-file, arrêt de front) Contrôle du vélo
18h15 19h	Présentation des enjeux et de l'organisation des apprentissages pour l'activité cyclisme Enjeux d'apprentissage Intervention pédagogique : conseils pratiques relatifs à la gestion du groupe, à l'organisation de la sortie à vélo Aspects réglementaires : rôles et responsabilités des intervenants en EPS

La participation au stage d'information qui atteste de votre aptitude à obtenir l'agrément a une validité de **5 ans**. Votre agrément est également conditionné à la vérification annuelle des exigences d'honorabilité nécessaires à votre intervention. Cela se fait par la transmission du formulaire de demande d'agrément (voir document joint) au directeur d'école, transmis ensuite aux services de l'Education Nationale compétents pour effectuer la vérification. Cette vérification se fera ensuite **tous les ans**, après transmission du même formulaire.

Toutefois, il appartient à l'enseignant de la classe de formuler une demande d'agrément chaque année.

Merci de bien vouloir confirmer votre participation à la directrice ou au directeur quelques jours avant la date de la session.

Pour la commission départementale EPS, Caroline Robin et Christophe Chartier – CPDEPS16